

VALCURE®

Cultures légumières – Cultures ornementales

Composition	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> subsp. <i>plantarum</i> souche D747 : 1x10 ¹⁰ UFC/ml (équivalent à 50 g/L)
Formulation	Suspension concentrée (SC)
A.M.M.	n°2210063
Code UFI	Non disponible

DESCRIPTIF DU PRODUIT

VALCURE® est un fongicide contenant la bactérie : *Bacillus amyloliquefaciens* subsp. *plantarum* souche D747. **VALCURE®** s'utilise de manière préventive pour lutter contre plusieurs champignons du sol (pythiacées et autres que pythiacées) sur cultures légumières et ornementales en traitement du sol (notamment par pulvérisation ou par le système d'irrigation).

VALCURE® est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (UE) n°2018/848.

Usages autorisés

VALCURE® est homologué pour le traitement du sol et en traitement par irrigation.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications (Intervalle mini.)	Stade d'application	Délai Avant Récolte
Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009					
<p>Pour les usages mineurs obtenus dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009 (usages marqués par un \$ dans le tableau des usages ci-dessus), l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, CERTIS décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur ces cultures. Il est également recommandé de contacter les organisations professionnelles concernées, afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de VALCURE® pour ces usages.</p>					
TRAITEMENT DU SOL					
\$ Artichaut (<i>artichaut, cardon</i>) Sous abri uniquement	Champignons autres que pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
\$ Asperge Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
	Champignons autres que pythiacées				
\$ Betterave potagère Sous abri uniquement	Champignons autres que pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	3 jours
\$ Carotte (<i>carotte, céleri-rave, panais, raifort, topinambour, persil à grosses racines, salsifis, scorsonères</i>) Sous abri uniquement	Champignons autres que pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	3 jours

\$	Céleri-branche (<i>céleri-branche, fenouil, rhubarbe</i>) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
\$	Chicorées – production de racines Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	3 jours
		Champignons autres que pythiacées				
\$	Choux (<i>choux à inflorescence, choux pommés, choux feuillus, choux- raves</i>) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
		Champignons autres que pythiacées				
\$	Cresson alénois Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
\$	Cresson de fontaine Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
		Champignons autres que pythiacées				
	Cucurbitacées à peau comestible (<i>concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible</i>) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
		Champignons autres que pythiacées ^(a)				
	Cucurbitacées à peau non comestible (<i>melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible</i>) Plein champ et sous abri	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
		Champignons autres que pythiacées ^(a)				
\$	Epinard (<i>épinard, feuilles de bette, pourpier</i>) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
		Champignons autres que pythiacées				
	Fraisier Sous abri uniquement	Champignons pythiacées ^(b)	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
		Champignons autres que pythiacées ^(c)				
	Laitue (<i>laitues, chicorées-scaroles, chicorées-frisées, mâche, roquette et autres salades</i>) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 79	1 jour
		Champignons autres que pythiacées ^(d)				
\$	Légumineuses potagères sèches (<i>fève sèche, haricots secs, pois sec, pois chiche, lentille sèche</i>) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	3 jours
		Champignons autres que pythiacées				

\$	Navet (navet, rutabaga, radis) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	3 jours
		Champignons autres que pythiacées				
\$	Oignon (oignon, ail, échalote) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	3 jours
		Champignons autres que pythiacées				
\$	PPAMC ¹ (PPAMC, épices, fines herbes, plantes à infusions, pavot et autres graines oléagineuses) sous abri uniquement	Maladies fongiques	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 79	1 jour
		Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 79	1 jour
	Poivron (poivron, piment) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
		Champignons autres que pythiacées ^(d)				
\$	Poireau (poireau, oignon de printemps, ciboule et autres oignons verts) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	3 jours
		Champignons autres que pythiacées				
	Tomate - Aubergine Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
		Champignons autres que pythiacées ^(d)				
	Cultures ornementales (arbres et arbustes, cultures florales et plantes vertes, rosier, bulbes ornementaux) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées ^(b)	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 89	non applicable
		Champignons autres que pythiacées				
\$	Cultures porte graine Sous abri uniquement	Maladies fongiques	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	non applicable
TRAITEMENT PAR IRRIGATION						
	Cultures ornementales (arbres et arbustes, cultures florales et plantes vertes, rosier, bulbes ornementaux) Sous abri uniquement	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 89	non applicable
		Champignons autres que pythiacées				
	Cultures légumières Plein champ et sous abri : cucurbitacées à peau non comestible	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
		Champignons autres que pythiacées				
	Cultures légumières Sous abri uniquement : fraisier, cucurbitacées à peau comestible, poivron/piment, tomate/aubergine, laitue et ses cultures rattachées	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
		Champignons autres que pythiacées				

\$	Cultures légumières <i>Sous abri uniquement :</i> asperge, céleri-branche et ses cultures rattachées, choux, cresson de fontaine, épinard et ses cultures rattachées	Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
	Cultures légumières <i>Sous abri uniquement :</i> chicorée-production de racine, légumineuses potagères (sèches), oignon et ses cultures rattachées, poireau et ses cultures rattachées, navet et ses cultures rattachées					3 jours
\$	Cultures légumières <i>Sous abri uniquement :</i> artichaut/cardon, asperge, choux, cresson alénois, cresson de fontaine, épinard et ses cultures rattachées	Champignons autres que pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	1 jour
\$	Cultures légumières <i>Sous abri uniquement :</i> betterave potagère, chicorée- production de racine, légumineuses potagères (sèches), carotte et ses cultures rattachées, oignon et ses cultures rattachées, poireau et ses cultures rattachées, navet et ses cultures rattachées					3 jours
\$	PPAMC ¹ (PPAMC, épices, fines herbes, plantes à infusions, pavot et autres graines oléagineuses) Sous abri uniquement	Maladies fongiques	5 L/ha	8 / an (7 jours)	BBCH 00 - 79	1 jour
		Champignons pythiacées	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 79	1 jour
		Champignons autres que pythiacées				
\$	Cultures porte graine Sous abri uniquement	Maladies fongiques	5 L/ha	8 / an / culture (7 jours)	BBCH 00 - 89	non applicable

¹ : PPAMC = Plantes à parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires

(a) : Efficacité montrée sur *Rhizoctonia* sp.

(b) : Efficacité montrée sur *Phytophthora* sp.

(c) : Efficacité montrée sur *Fusarium* sp. et *Rhizoctonia* sp.

(d) : Efficacité montrée sur *Rhizoctonia* sp. et *Sclerotinia* sp.

Aucune LMR n'est requise pour *Bacillus amyloliquefaciens* subsp. *plantarum* souche D747 (microorganisme inclus à l'Annexe IV du Règlement (CE) n°396/2005).

CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et selon les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

VALCURE® s'utilise préventivement pour la protection de cultures légumières et ornementales contre les maladies du sol en traitement du sol soit par le système d'irrigation goutte-à-goutte soit par pulvérisation le long de la raie de semis soit en traitement des substrats ou mottes avant plantation. **Ne pas utiliser le produit en application foliaire.**

VALCURE® s'utilise en préventif contre les maladies racinaires dues aux pathogènes *Pythium* sp., *Rhizoctonia* sp., *Fusarium* sp., *Phoma* sp., *Phytophthora* sp., *Sclerotinia* sp., *Verticillium* sp. et *Colletotrichum* sp.

Appliquer **VALCURE®** via le système d'irrigation au goutte-à-goutte en commençant juste après la plantation ou lors de l'enracinement des jeunes plants suite au semis. En cas d'application par pulvérisation avant plantation, il est conseillé d'appliquer le produit sur un sol nu et déjà travaillé, avec une incorporation superficielle immédiate.

Il est également possible d'appliquer **VALCURE®** en traitement des substrats avant semis et en trempage des mottes avant plantation. Les applications sont à répéter via le système d'irrigation au goutte à goutte pendant toute la période sensible, à intervalle de 7 à 14 jours. **VALCURE®** s'applique à une dose de 2 à 5 L/ha en fonction du risque de la parcelle ; par défaut, utiliser 3,5 L/ha. En trempage des mottes, utiliser cette même dose (en considérant la surface des mottes après plantation). En traitement des substrats, utiliser la dose de 1 à 2,5 L/m³.

• Usages mineurs autorisés dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009

Avant toute utilisation, contacter les organisations professionnelles concernées afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de **VALCURE®** pour ces usages mineurs. Ces usages ont été autorisés sans la fourniture de données d'efficacité et/ou sélectivité spécifiques à ces usages.

Précautions d'emploi

- Contient du *Bacillus amyloliquefaciens* subsp. *plantarum*. Peut provoquer une réaction de sensibilisation.
- Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Ne pas mélanger avec des produits qui pourraient altérer l'efficacité du produit. Il est fortement conseillé de vérifier la compatibilité ou la possible phytotoxicité qui pourrait être causée par le mélange avec un produit non testé. Veuillez nous consulter pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges.

Préparation de la bouillie et application

Appliquer **VALCURE®** grâce au système de goutte à goutte. Réaliser les traitements en fin de programme d'irrigation avec un volume abondant d'eau.

En pulvérisation des sols nus : Remplir la cuve du pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire, puis mettre sous agitation. Ajouter la quantité nécessaire de **VALCURE®** puis compléter le remplissage. S'assurer que le produit est bien mélangé avant l'application. Appliquer la bouillie immédiatement après sa préparation. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

En trempage : Réaliser une bouillie dont le volume est adapté pour accueillir les mottes en trempage. La dose à utiliser est celle par hectare, en considérant la surface prise par les mottes après plantation. Il est normal que toute la solution ne soit pas absorbée par les mottes. Il est préférable de ne pas arroser les mottes juste avant ce

traitement car cela empêcherait l'absorption de la solution par les mottes, ni d'arroser juste après, ce qui lessiverait la solution.

En traitement des substrats : Apporter de manière homogène une dose de 1 à 2,5 L/m³ de substrat.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

De manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES


















Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.













Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :









1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC	
		LANCE	NETTOYAGE
GANTS NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) 			
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire + EPI partiel	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire + EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3B) certifié EN 14605+A1 			
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605 + A1:2009 			
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosols (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols (EN 143) de classe P3 			
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006 			

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide du système d'irrigation au goutte à goutte ou par arrosage localisé :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : ARROSAGE LOCALISÉ OU IRRIGATION	NETTOYAGE
GANTS NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) 			
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire + EPI partiel	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire + EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3B) certifié EN 14605+A1 			
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosols (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols (EN 143) de classe P3 			
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006 			

3/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS		NETTOYAGE
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1 (type A)) usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) 	Réutilisables	À usage unique ⁽¹⁾	À usage unique ⁽²⁾	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire + EPI partiel			EPI vestimentaire + EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3B) certifié EN 14605+A1 				
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosols (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols (EN 143) de classe P3 				

(1) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
 (2) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

Pour la protection du travailleur, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- des gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière, dans un endroit frais, sec et aéré. Des températures élevées diminuent l'activité du produit. Protéger du gel. Ne pas stocker à des températures supérieures à 20°C.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité du matériel d'application (cuve, circuit, buses, système d'irrigation...) doit être vidée et rincée afin d'éviter tout résidu de bouillie pouvant endommager d'autres cultures lors de l'utilisation suivante.

Le rinçage, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur/système d'irrigation. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 5 L	Carton de 4 x 5 L	36 cartons = 720 L	Carton de 4 X 5 L

VALCURE® - A.M.M. 2210063

Non Classé.

VALCURE® n'est pas considéré comme un produit dangereux selon le Règlement (CE) n°1272/2008.

Conseils de prudence

- P261 Éviter de respirer les brouillards et vapeurs.
- P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SP2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages de plein champ et sous abri ouvert au moment du traitement.

Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures en milieu fermé.

Contient du *Bacillus amyloliquefaciens* subsp. *plantarum* souche D747. Peut provoquer une réaction de sensibilisation. Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Ne pas stocker à des températures supérieures à 20°C.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112
ou contacter le centre anti
poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (*Carechem*, numéro d'urgence 24h/24h).
Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



® Marque déposée CERTIS Europe B.V.

Distribué par Certis Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5 rue Galilée, 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v2 – 05/2022.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.